

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVERQUEMONT

N° 16/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

Achat d'un terrain
au Lieudit « Les
Bouillons »
cadastré B374

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T. LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET,
Mme S. CORNU, Mme C. JEAN ANGELE,
M. L. HABIB DAHOU, M. N. HERNANDEZ, Conseillers

15

Absents : M. FURNAL a donné pouvoir à Mme C. JEAN ANGELE
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C. CAUBET
Mme S. BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

Présents :

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

12

Votants :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France relatives à la préservation des espaces boisés classés,
- VU** le classement de cette parcelle par le Département en Espace Naturel Sensible depuis le 12/07/2013,
- VU** le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 23 septembre 1982 et révisé le 18 janvier 2002,
- VU** Le PLUi approuvé le 20 janvier 2020,

15

Considérant la nécessité, pour une commune rurale telle qu'Everquemont, de maîtriser le foncier en zone agricole et forestière afin de préserver l'agriculture, de lutter contre la spéculation foncière, de mettre en valeur les paysages et de protéger l'environnement,

Considérant le projet de la commune de :

- . Créer sur cette parcelle un éco refuge destiné à protéger et mettre en valeur la biodiversité naturellement présente (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes et butineurs, arbres fruitiers, graminées, fleurs...),
- . Ouvrir cet espace riche en biodiversité aux habitants, aux promeneurs et aux enfants de l'école (qui se trouve en ligne directe sécurisée pour y accéder) en y organisant des ateliers, des expositions photos, des échanges de graines, plantes et fleurs, afin de permettre à tous de découvrir les merveilles et diversités de la nature présente au sein de notre commune et d'apprendre à les respecter.

Considérant que la commune engagée dans une démarche éco-responsable vis-à-vis de l'environnement, souhaite préserver tout espace naturel riche en biodiversité de toute destruction,

N°16/24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à la majorité (14 voix pour et 1 contre) :**

- **D'AUTORISER** le Maire à acquérir au nom de la commune cette parcelle boisée située au Lieudit « Les Bouillons » à Evécquemont 78740, cadastrée B 374, d'une superficie de 1 235 m², **soit 2 470.00 €** pour la surface totale,
- **DE SIGNER** tout document afférent à cette acquisition, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, avec faculté de substitution,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles

Christophe NICOLAS
Maire d'Evécquemont

